

Image not found or type unknown



Plafonnement de la taxe foncière selon les revenus

Par **Greg Libre**, le **17/11/2014** à **11:24**

Bonjour et merci,

Je paie (avec mon frère, co_gérant de notre SCI) plus de 2500€ de taxe foncière par an.

Nous sommes au RSA tous les deux et voulions savoir si, dans notre cas, un plafond de taxe par rapport à nos revenus pouvait être revendiqué (exonération au delà d'un pourcentage des revenus).

Bravo pour votre action citoyenne qui contribue à maintenir vivable et responsable notre société humaine.